

Compte-rendu du Conseil d'école du 30 mai 2013

Présents :

Directeur : M.HOUDOIN Jacques

Enseignants : Mme MARCEL-HUET Corinne, M. CHAMMAH Stéphane, M. RITCHIE Steven, M. RUIZ Florian, M. SCHMITLIN Christophe, M. ROSZAK Didier, Mme DABOSVILLE Mieke.

Représentants des parents AF-Fcpe : M.ARENALES Oscar, Mme GOURGUES Delphine, M.LORCHAT Jean, Mme GARDIES Stéphanie, Mme MASTALSKI Chiaki.

Représentants des parents APE-Fapée : Mme FONTAINE Nathalie.

Mme MARCEL-HUET Corinne, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M. LORCHAT Jean, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le procès verbal du conseil d'école du 28 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Préparation rentrée scolaire 2013

Mouvement des personnels

Départs	Arrivées
Mme Chabot Geneviève (plein temps)	Mme Pinarolli Muriel (plein temps)
Mme Pinarolli Muriel (mi-temps)	M. Letur Franck (mi-temps)

Répartition des élèves par niveau

Les inscriptions confirment voire dépassent nos prévisions. On peut aussi constater de fortes disparités par niveau dans les nouveaux inscrits. Il est trop tôt pour définir une structure car elle dépend du nombre d'inscrits en bilingue. Cependant, bien que le nombre total ne change pas l'an prochain (21 classes soit une moyenne de 24,8 élèves par classe), basé sur l'expérience de cette année nous devons envisager une hausse en maternelle de 15% soit 24 élèves. En conséquence il faudra prévoir 7 classes de maternelle pour 14 classes d'élémentaire au lieu de 6 + 15 comme à l'heure actuelle.

Il est envisagé de créer des classes à double niveau.

Niveaux 2012-2013	Effectifs au 05/09/12	Effectifs au 27/05/13	Nouveaux inscrits	Prévision Rentrée 2013
MATERNELLE				
PS	40	45	34	34
MS	49	54	13	56
GS	63	71	21	72
S-Total	152	170	68	162
ELEMENTAIRE				
CP	68	68	21	86
CE1	77	72	12	72
CE2	61	62	4	71
CM1	68	66	10	64
CM2	83	81	11	69
S-Total	357	349	58	362
1er degré	509	519	126	524

Cahier de liaison

Un cahier de liaison sera mis en place à la rentrée 2013. Il sera l'objet principal de correspondance. Quel objectif ? Institutionnaliser la correspondance école-famille, regrouper l'historique de vie scolaire de l'enfant (retards, absences, éventuellement remontrances, passages à l'infirmerie, correspondance parents-enseignants, ...), servir de référent (règlement intérieur, calendrier scolaire, etc...).

Les enseignants précisent qu'ils pourront maintenir l'envoi des messages destinés à la classe entière par voie électronique. Un enseignant évoque une tâche supplémentaire pour les assistantes maternelles : chaque matin, il faut relever les cahiers de liaison, et les remettre dans les sacs, le soir. Les parents d'élèves souhaiteraient sur Pronote, avoir accès aux absences et aux retards de leurs enfants.

Modification du règlement intérieur

Modification

Article Bilans p 2 : mentionner que les bilans sont transmis par voie électronique et que leur fréquence est passée de trimestrielle à périodique. Il est précisé qu'une « période » comprend les semaines travaillées entre chaque temps de vacances. La consultation des bilans, d'après le logiciel « Cerise », est possible durant 40 jours. Il est conseillé aux familles de les enregistrer en PDF et, en cas de départ, de les imprimer, afin de les faire tamponner par la Direction. L'école rappellera les procédures à la rentrée.

**période correspond au nombre de semaines travaillées entre chaque vacances*

Ajout

Conditions d'admission d'élèves à l'école maternelle comme beaucoup de règlements intérieurs.

Première condition absolue : la propreté.

Deuxième condition : la capacité de socialisation qui, signifie le respect de sa propre sécurité et celle des autres enfants.

[...] maturation physiologique (propreté) et psychologique est compatible [...]

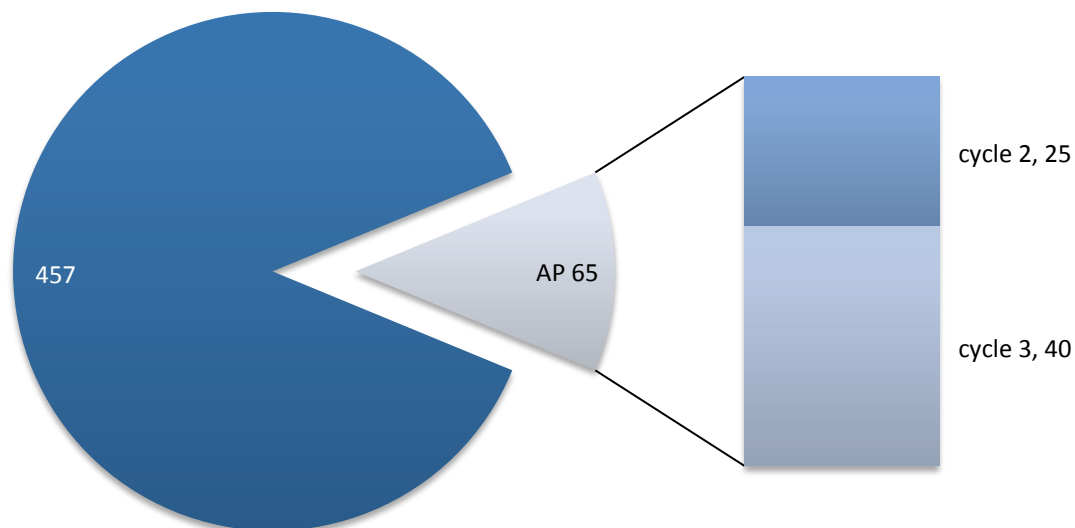
Demande de traduction du nouveau règlement en anglais et en japonais. Cependant, les messages des enseignants seront écrits en français. Il sera fait appel à la solidarité des parents pour traduire ceux-ci en anglais et en japonais.

En cas d'urgence, la chaîne téléphonique de chaque classe étant inefficace, une plate-forme électronique sera mise en place.

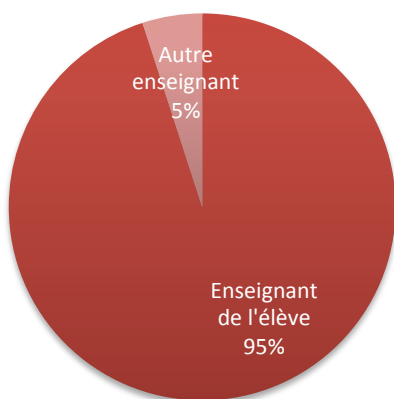
Bilan de l'aide personnalisée

Pour mémoire, ce dispositif mis en œuvre dans les textes en 2008, permet d'apporter une aide ponctuelle ou sur une durée d'une période à des élèves en difficultés repérer par les enseignants. Ce dispositif était mis en place le midi en dehors des heures de classe. Les enseignants offraient ainsi 2 heures par semaine d'aide personnalisée aux élèves qui en avaient besoin après accord des familles.

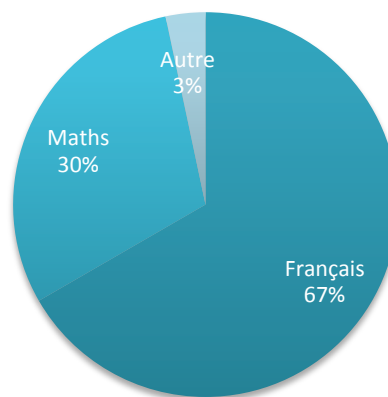
Sur les 65 élèves ayant bénéficié de l'aide personnalisée, 10 ont reçu une aide sur au moins 2 périodes. Les chiffres présentés ne représentent que l'aide apportée sur une période ou plus. Il n'y a pas de statistiques sur les aides ponctuelles apportées aux élèves qui rencontraient des difficultés passagères.



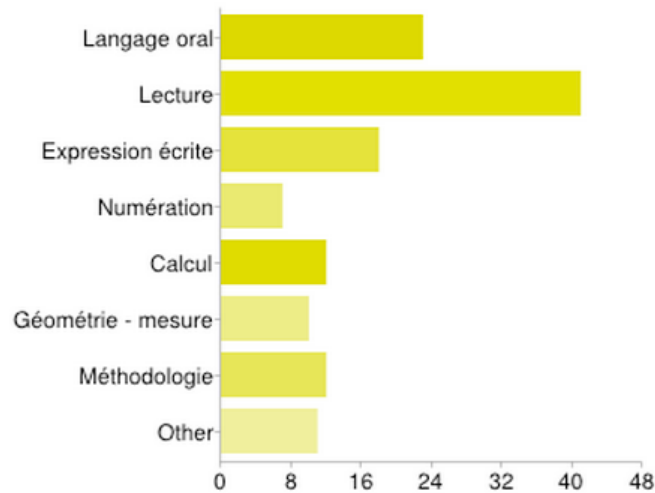
Prise en charge



Domaines



Typologie de la difficulté



A la rentrée 2013

Le décret du 24 janvier 2013 a abrogé les dispositions relatives à l'aide personnalisée.

Désormais, sur les deux heures d'aide personnalisée attribuées en 2012-2013, une heure sera consacrée à la formation des enseignants. La seconde s'ajoutant aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement sur le temps scolaire sera dévolue aux activités pédagogiques complémentaires (APC). Elles se dérouleront par groupes restreints d'élèves. Elles seront organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires.

Les activités pédagogiques complémentaires permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'établissement.

À l'école maternelle, l'aide peut être consacrée au renforcement de la maîtrise de la langue orale et à la découverte de l'écrit, par exemple, par l'accès à des récits riches et variés. Le travail en petits groupes permet de solliciter chaque élève et favorise les échanges avec l'enseignant. Ce temps d'aide permet aussi la mise en œuvre de jeux symboliques et de jeux à règles.

À l'école élémentaire, l'aide peut être consacrée à l'amélioration des compétences en français ou en mathématiques. Elle permet des temps supplémentaires de manipulation, d'entraînement, de systématisation ou

des approches différentes des savoirs. Elle favorise la prise de parole des élèves, les échanges entre pairs et avec l'enseignant, les essais, les reformulations ainsi que l'explicitation des démarches employées.

En complément du travail effectué en classe, l'aide au travail personnel a pour objectif de permettre à chaque élève d'acquérir une méthodologie de travail et de devenir de plus en plus autonome pour réaliser des tâches à sa portée. Il dispose pour cela des outils nécessaires qu'il apprend à maîtriser (dictionnaires, ressources numériques, etc.).

Lorsque l'activité pédagogique complémentaire consiste à mettre en œuvre une action inscrite au projet d'établissement, une attention toute particulière devra être accordée à la richesse, à la cohérence et à la complémentarité des parcours linguistiques, sportifs, artistiques et culturels des élèves.

Questions diverses

Le directeur rappelle qu'il souhaiterait plus de discernement dans les questions diverses posées. Il rappelle que les questions des langues se traitent en commission langue et que certaines questions peuvent être traitées à tout moment de l'année. Trois à quatre questions par associations serait raisonnable – et non 12. Nous établirons donc, au prochain conseil d'école un règlement intérieur.

Questions APE-Fapée pour le conseil d'école du 30 mai 2013

*Une inquiétude grandissante des parents concernant l'**indisponibilité voir l'absence de l'infirmière**. Peut-on savoir ce qui se passe? Il semblerait que les parents concernés aient posé la question sans obtenir de réponse propre à les rassurer.*

Il arrive effectivement à l'infirmière d'être absente. Toutes ses absences sont justifiées.

*Questions concernant l'**état de vétusté de certains capuchons**: Existe-t-il des contrôles systématiques ? Est-il prévu de les remplacer? Selon quelle modalités et à quelle échéance?*

Les capuchons sont en excellent état. Les étuis sont cependant vétustes. Ils avaient été confectionnés par un personnel du lycée désormais à la retraite. Le coût d'un tel étui dans le commerce est de 5,000 Yens. Nous envisageons de procéder à leur remplacement progressif.

*Quel **premier bilan de la Classe Relais** pouvez-vous faire à ce jour? Pensez-vous poursuivre ce dispositif l'année prochaine selon quelles modalités et quels critères?*

Cf. réponse au conseil d'école du 28 mars 2013

*Quel **premier bilan du Juku** pouvez-vous faire à ce jour ? Pensez-vous poursuivre ce dispositif l'année prochaine? Selon les mêmes critères de recrutements?*

Un bilan sera fait au prochain conseil d'école.

Question concernant l'élaboration du calendrier scolaire: Le calendrier scolaire 2012-2013 avait installé les lundis fériés japonais à la place des mercredis vauqués. Nous ne comprenons pas pourquoi cela n'a pas été reconduit pour le calendrier scolaire 2013-2014?

Nous pensons sincèrement que c'est un plus qui ne doit pas être négligé pour les enfants en général (même si nous déplorons que cela ne puisse pas s'appliquer au secondaire dans les mêmes proportions) et les enfants binationaux en particulier, dont seul un parent (le papa, le plus souvent) parle français. Compte tenu de la disparité des vacances des parents qui travaillent et celles des enfants, nous estimons que c'est un petit plus important pour eux. A la demande de parents, nous aimerions que cela devienne systématique pour le primaire à défaut de tout l'établissement.

Le calendrier est élaboré en conseil d'établissement dans le cadre des textes le régissant et validé par l'IEN et l'AEFE. Les jours vauqués n'ont pas raison d'être mais ont été conservés pour des raisons « historiques ». Les deux lundis vauqués (14 octobre : jour de la santé et 13 janvier : fête de la majorité) sont des jours fériés. Le 14 octobre 2013 et le 13 janvier 2014 seront des jours travaillés par les enseignants. La pré-rentree 2013-2014 s'organisera sur deux journées.

Questions AF-fcpe pour le conseil d'école du 30 mai 2013

Inscriptions en classe bilingue.

Quelles sont les dates d'examen des dossiers, puis d'inscription définitive, pour les élèves que leurs parents souhaitent voir entrer en classe bilingue, notamment en MS ?

Vous trouverez les procédures et le calendrier en ligne sur notre site Internet.

Communication autour du stage d'immersion à l'école primaire Meisho

Pendant de longues années, le Lycée a informé les parents de l'existence d'un stage d'immersion au début du mois de juillet dans cette école primaire, via un mot distribué aux élèves par les enseignants de japonais. Récemment, l'information n'est plus relayée par le LFIT et n'a fait cette année l'objet que d'une publication sur le site du lycée. Dans la mesure où ce stage constitue une expérience unique de découvrir l'école japonaise pendant une durée significative, et même la seule de ce genre accessible à tous les élèves du LFIT du CP à la 6e, quel que soit leur arrondissement de résidence, dès lors que l'enfant peut comprendre des consignes simples en japonais, le LFIT ne peut-il envisager une communication en direction de l'ensemble des familles concernées ?

Depuis la rénovation de notre site Internet, il existe une rubrique « Partenaires » en Une de notre page web. Bien que votre demande cette année fut tardive, notre chargé de communication a remis en forme votre information afin qu'elle apparaisse le lendemain, au même titre que les publications de l'ambassade ou du service culturel. Cette mise en valeur et rapidité est bien le gage de notre partenariat et le directeur aurait apprécié que vous en fassiez part dans votre remarque.

Le lycée est tout à fait prêt à faire une communication plus large – encore faut-il qu'il possède les informations suffisamment en avance. Votre association peut intervenir lors de réunions langues pour

présenter ce dispositif et nous pourrions faire passer les informations papier que vous nous distribuez. Le directeur tient à préciser qu'il ne sera pas fait de communication mél. En effet, il tient à conserver ce canal pour les seules informations du lycée afin de conserver une lisibilité.

De nouveaux témoignages semblent indiquer que l'infirmière est assez souvent absente ou impossible à joindre, en particulier après 15h30. Comment un élève malade ou blessé est-il pris en charge en cas d'absence de l'infirmière ?

Il arrive effectivement à l'infirmière d'être absente. Toutes ses absences sont justifiées. Le directeur a eu très peu de remontées de parents mais il invite à ce que les parents le contactent en cas de problèmes. Lorsque l'infirmière est absente les enfants sont pris en charge par l'enseignant, les surveillants ou la vie scolaire. Selon le cas, les parents ou les urgences sont appelées.

Piscine

Les CE2 auront-ils des séances de piscine cette année ? Les séances sont annulées en cas de mauvais temps. Est-il prévu de faire couvrir la piscine ?

Les séances de piscine nécessitent la présence de parents bénévoles, encadrant les enfants dans l'eau. Lorsque le nombre de parents indispensables n'est pas atteint, les séances peuvent être annulées, privant les élèves de l'enseignement de la natation. Une solution est-elle envisageable pour que les élèves puissent tous bénéficier de cet enseignement, quelle que soit la disponibilité de leurs parents, dont beaucoup travaillent et ne peuvent être présents à l'école aux horaires de piscine ?

Les textes officiels préconisent de dispenser les séances de natation en priorité aux élèves de cycle 2 (CP et CE1) ainsi qu'au cycle 3 (CM2). Un plan de contribution auprès des entreprises a été lancé au mois de février afin de financer la couverture de la piscine. A ce jour, les sommes promises ne permettent pas d'envisager sa couverture.

Le dispositif proposé est celui de beaucoup d'écoles en France où pourtant les parents travaillent aussi. Nous avons d'ailleurs beaucoup de parents dont l'un des deux ne travaille pas. Le dispositif en France est encore plus contraignant puisque les parents bénévoles doivent passer un agrément (demie journée : test natation + présentation de l'enseignement de la natation en maternelle) car c'est une activité à encadrement renforcé. Afin de ne pas « effrayer » nos parents, les enseignants ont préféré ne pas organiser de tel agrément.

Si nous ne pouvons pas compter sur les parents, nous devrions effectivement envisager le recrutement d'une personne pour aider à l'encadrement de la piscine.

Monsieur le Directeur rappelle qu'il est obligatoire d'avoir, dans l'eau un adulte qui assiste le professeur et une troisième personne au bord du bassin.

Listes de parents d'élèves

Où en est l'actualisation des listes des parents ayant donné l'autorisation d'être contactés par les associations ?

Suite à la réinscription, le formulaire permettait la réactualisation des données informatiques. A ce titre les parents pouvaient donner leur autorisation concernant la diffusion de leurs coordonnées aux associations. Le fichier actualisé sera transmis aux associations à la rentrée.

Liaison CM2-6^e

Le 28 mars dernier a été organisée une journée Calculatrice associant une classe de CM2 avec des élèves de 6^e. Cette initiative, présentée sur le site du LFIT, sera-t-elle suivie d'autres permettant elles aussi aux élèves de CM2 de se familiariser, dès la dernière année de primaire, avec le collège ? Sur le site de Fujimi, tous les élèves de CM2 passaient une journée en immersion avec des élèves de 6^e. Cette habitude pourrait-elle reprise à Takinogawa, dès cette année ?

Les parents concernés ont été ou seront informés des modalités de cette liaison.

Livre de l'année LFIT

Jusqu'à 2010, le lycée publiait un livre de l'année avec une double page pour chaque classe. Le livre était vendu à la fin de l'année, à l'occasion de la fête de l'école, et était fort apprécié. Le lycée pourrait-il relancer ce projet ?

Auparavant le livre de l'année était géré par le FSE et une structure privée. Cette structure ayant fait faillite, ce projet a été suspendu. Nous avons recherché de nouveaux partenaires pour relancer ce projet. Il faut noter que notre chargé de communication est en contact avec une entreprise afin de relancer ce projet pour l'année 2013-2014. Néanmoins, pour des raisons écologiques, la version papier du livre de l'année n'est pas satisfaisante. Un représentant des parents estime que les photos du blog et le site Internet remplacent avantageusement ce livre de l'année.

Sensibilisation aux actions caritatives

Y aurait-il la possibilité de proposer dans le cadre de la fête de fin d'année, par exemple, de proposer une action (vente, tombolat, ...) à fin caritative pour mieux sensibiliser les enfants ?

Nous mettons en œuvre comme chaque année, la vente de livres au profit de la Croix-Rouge pour le Japon. D'autres actions peuvent être menées et devront leur réussite au degré d'implication des parents. Dans tous les cas, il faudra veiller à choisir des associations avec des projets concrets qui peuvent venir à l'école et nous soutenir.

Fin du Conseil d'Ecole du 30 mai 2013 : 18h10.